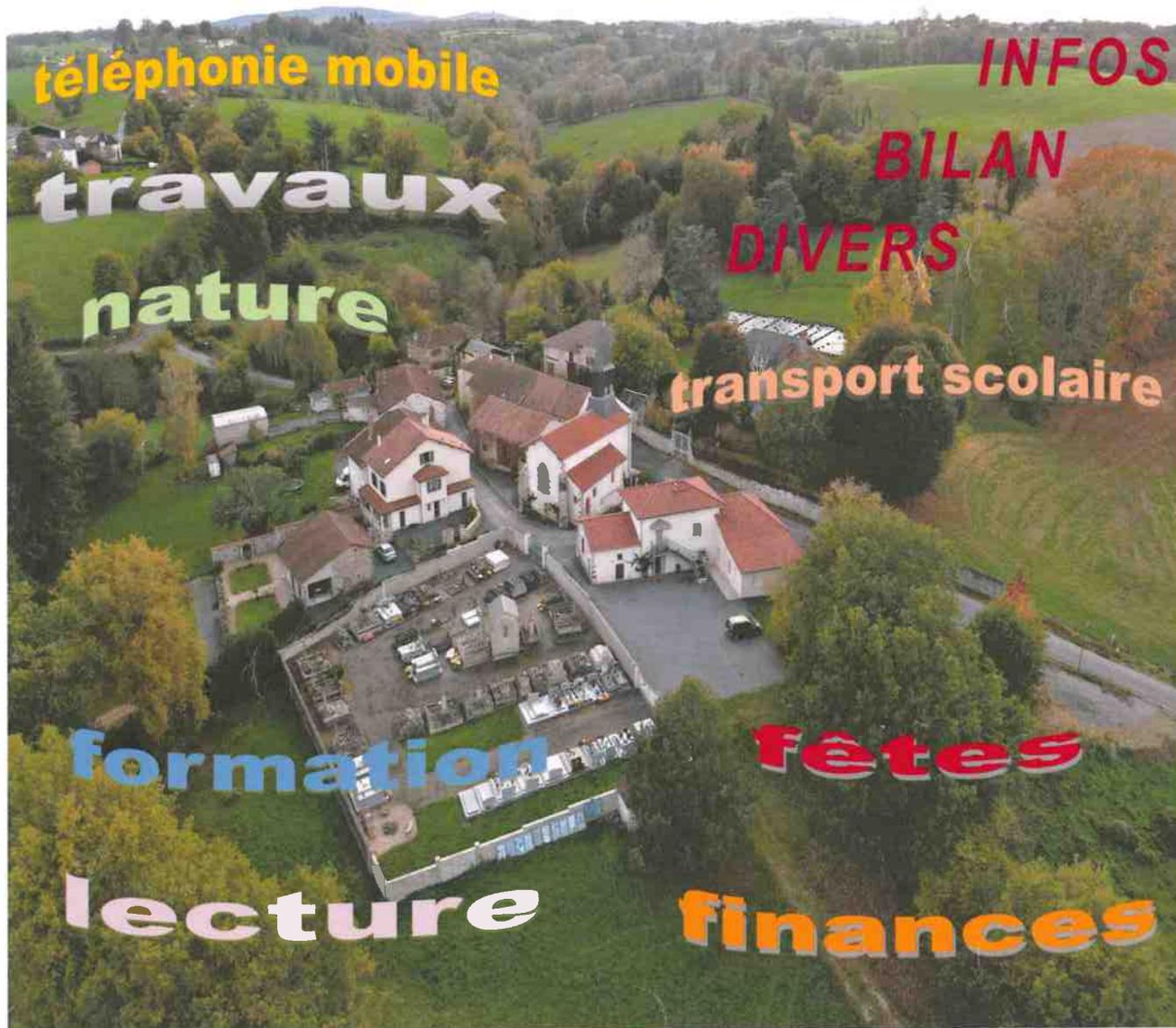




BULLETIN
MUNICIPAL

JANVIER 2023

notre commune



BONNE ANNEE
2023



Madame, Monsieur.

Ce nouveau bulletin, qui marque le début de la nouvelle année, arrive dans vos foyers avec un peu de retard, par rapport aux années précédentes.

En effet, nous avons retardé sa sortie afin de pouvoir y insérer certaines informations utiles, notamment les travaux à l'entrée du bourg, dont le marché n'a été conclu que le 21 février et les informations relatives à l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile, nous ont été transmises que le 24 février 2023.

L'année qui vient de se terminer nous aura interpellé dans de nombreux domaines notamment, la déclaration guerre à l'Ukraine par la Russie il y a exactement un an.

Malgré la médiatisation d'une éventuelle agression, personne ne s'attendait à ce que cela se produise en Europe, à 1200 kilomètres de Strasbourg seulement.

L'épidémie de Covid nous a encore impactée au cours de 2022, il y a eu beaucoup de personnes contaminées, voire des familles entières. Bien que la résilience à la maladie ait fonctionné, certaines personnes y ont été plus sensibles. Espérons que ce virus disparaîtra rapidement.

Sur le plan économique, nous avons subi une inflation soudaine et substantielle, notamment dans le domaine de l'énergie, mais également celui des services à la personne, dont l'alimentation. Si l'impact n'est pas prégnant pour les activités de la commune, il l'est pour les particuliers.

Les conditions climatiques ne nous ont pas épargnés. Comme vous le savez, l'année dernière a été une des plus chaudes que les vivants aient connus. Nous ne pouvons présager de ce qui va se produire en 2023 sur la plan climatique. Pour autant, le mois particulièrement sec qui vient de s'écouler n'annonce pas de saisons normales à venir. Bien que nous soyons dans une région riche en eau, une grave pénurie pourrait se produire, entraînant de graves conséquences sur la nature et le monde agricole.

Quoi qu'il en soit, le conseil municipal a continué à mener ses actions, comme les travaux routiers et l'entretien des bâtiments, notamment, dans le bourg et à la Roussille, dont les réalisations sont évoquées dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, l'année 2023 verra la réalisation de l'aménagement de l'entrée du bourg, et, principalement le carrefour de la route départementale 46, longtemps attendu.

Sur le plan des finances, les comptes sont satisfaisants et malgré l'inflation galopante, nos dépenses de fonctionnement sont restées stables depuis l'année dernière et nous avons pu investir dans de bonnes conditions. Les investissements prévus en 2023 sont assurés sur le plan financier sans nécessité d'emprunt.

Le conseil municipal gère les affaires de la commune en fonction des moyens dont il dispose et selon les besoins qu'il détermine. Tout ne peut être réalisé selon nos envies. Il est nécessaire d'étaler dans le temps les projets afin qu'ils soient financés dans de bonnes conditions et sans mettre en danger les finances de la commune.

Je vous invite donc à parcourir les pages de ce nouveau bulletin qui, je l'espère, vous apportera les informations nécessaires, concernant la vie de la commune.

Enfin, j'associe l'ensemble du conseil municipal, que je remercie pour son soutien et le personnel communal, aux vœux les meilleurs que je vous adresse de nouveau, pour cette nouvelle année.

Gérard CHAMINADE.

Vœux de la municipalité 2023



Depuis janvier 2020 il n'y avait pas eu de cérémonie des vœux de la municipalité, essentiellement à cause de l'épidémie de la COVID. Ce fût une reprise agréable de renouer avec la population venue en nombre, notamment des nouveaux arrivants, et des élus de certaines communes environnantes. Au cours de la soirée le Maire a fait part des nombreux travaux effectués sur la commune et des projets à venir, principalement de l'aménagement de l'entrée du bourg et du carrefour de la départementale 46. Il a évoqué la guerre aux portes de l'Europe et ses conséquences, sur le plan économique et géopolitique. Il remercie également le conseil municipal pour son action et le personnel communal tout en précisant l'arrivée d'une nouvelle secrétaire à la mairie. Enfin il présente les nouveaux arrivants et leur souhaite une excellente intégration dans la commune puis, après avoir présenté les vœux les meilleurs du conseil municipal, il invite l'assemblée à lever le verre de l'amitié et à déguster la galette.

Nouvelle secrétaire à la mairie



Claire OHIER, est notre nouvelle secrétaire de mairie depuis le 1er septembre 2022. Elle a pris ses fonctions avec beaucoup d'enthousiasme et a déjà démontré ses compétences intrinsèques. Madame OHIER arrive de la communauté de communes Ouest Limousin, elle a une expérience professionnelle étendue et une formation parfaitement adaptée à sa nouvelle fonction. Nous lui souhaitons une excellente intégration dans notre commune.

Laure RAYNAUD, notre ancienne secrétaire, après 7 ans de très bons et loyaux services, a, sur sa demande, rejoint le département de l'Allier, le 1er septembre 2022, où elle exerce la fonction de secrétaire de mairie, titulaire, à la commune de CHARMES. Nous la remercions de l'excellent travail effectué dans notre mairie et lui souhaitons une bonne intégration dans ce nouvel environnement. Nous conservons le souvenir d'une personne attachante, intègre, aux compétences avérées, au service de notre commune.



Budget communal 2022

Evolution des taux des impôts et produits correspondants

| | Taux 2021 | Produits | Taux 2022 | Produits |
|--------------------------------|-----------|----------|-----------|----------|
| Compensation Taxe d'habitation | 9.98 | | 9.98 | |
| Foncier bâti | 32.91 | 33 338 € | 32.91 * | 34 424 € |
| Foncier non bâti | 56.18 | 11 348 € | 56.18 | 11 742 € |
| Total taxes: Prévisions | | 44 686 € | | 46 166 € |
| Total taxes: Révisées | | 47 044 € | | 48 885 € |

* Le taux de la taxe foncière sur les terrains bâtis, affiché à « 32,91% » dans le tableau ci-dessus, peut surprendre le

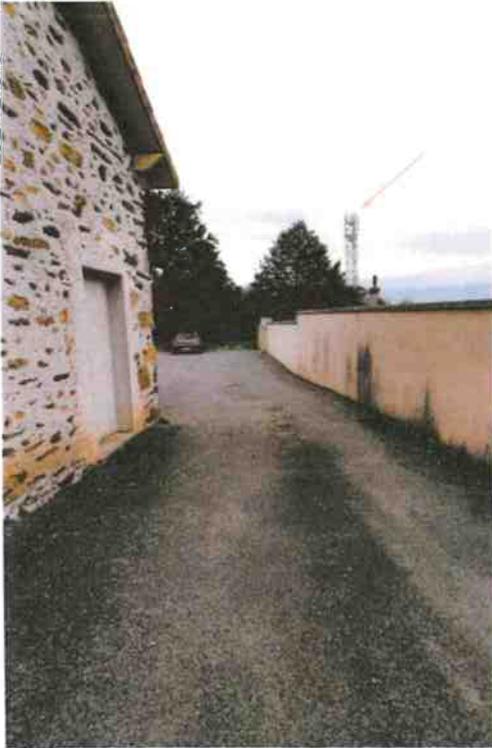
Exécution du budget

| Activités | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Recettes fonctionnement | 88 713.47 | 88 789.65 | 95 855.43 | 102 518.13 | 97 375.39 | 112 363.71 | 116 374.65 | 128 938.34 |
| Dépenses fonctionnement | 52 55.81 | 54 998.60 | 56 576.47 | 64 855.24 | 67 479.40 | 67 966.47 | 76 953.80 | 76 620.04 |
| Recettes investissement | 40 56.72 | 24 670.03 | 23 819.50 | 71 850.66 | 106 543.65 | 201 476.39 | 189 804.33 | 83 765.64 |
| Dépenses d'investissement | 36 503.96 | 32 548.84 | 23 819.50 | 79 389.03 | 270 722.45 | 4 465.19 | 114 999.21 | 86 232.52 |
| Total Impôt et taxes | 36 309,00 | 36 516,00 | 41 698,73 | 46 807,40 | 46 851,01 | 48 010,49 | 61 431,28 | 65 095,95 |
| Dotations de l'Etat | 48 421,56 | 48 384,33 | 46 795,32 | 50 970,06 | 47 777,40 | 56 789,78 | 49 843,40 | 55 453,31 |
| Total | 84 730,56 | 84 900,33 | 88 494,05 | 97 777,46 | 94 628,41 | 104 800,27 | 111 274,68 | 120 549,26 |

Exécution du budget assainissement 2022

| Activités | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Recettes d'exploitation | 7 498.91 | 25 037.52 | 43 498.10 | 41 963.81 | 15 198.59 | 9 662,00 | 12 675,20 | 10 687.10 |
| Dépenses d'exploitation | 10 193.78 | 5 019.97 | 8 739.43 | 6 373.44 | 6 424.05 | 1 944.87 | 2 461.66 | 3 074.70 |
| Recettes investissement | 5 734.55 | 330 228.24 | 413 351.40 | 14 608.94 | 72 610.61 | 18 496.40 | 12 521,00 | 28 817.47 |
| Dépenses d'investissement | 10 851.58 | 224 741.40 | 420 578.12 | 17 284.89 | 75 635.22 | 4 473.23 | 4 558,47 | 15 689.89 |

Antenne de téléphonie mobile



Dans notre bulletin municipal de janvier 2022, nous vous informions que l'opérateur orange était désigné par arrêté du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, pour installer un pylône sur la commune de Lavignac. En liaison avec orange, un premier site privé avait été trouvé dans le secteur des Prades et celui-ci convenait. Hors, depuis, le propriétaire n'a pas donné suite à la proposition de location de son terrain et, par conséquent, l'endroit prévu pour y implanter une antenne a été abandonné. Par la suite, de nouvelles recherches ont été réalisées et c'est finalement dans le terrain communal qu'un emplacement a été retenu. Par délibération en date du 25 novembre 2022 le conseil municipal a donné son accord pour l'implantation de celle-ci sur le terrain communal. Un dossier d'information a été déposé à la mairie le 24 février 2023 et il peut être consulté pendant un mois.

Le dossier de déclaration préalable au travaux a été reçu en mairie le 24 février 2023.



Transport scolaire

La campagne d'inscription aux transports scolaires pour la rentrée 2023/2024 débutera le 1^{er} juin prochain. Les demandes pourront être réalisées en ligne sur le site internet www.transports.nouvelle-aquitaine.fr ou par formulaire papier (dossier complété avec photo et dernier avis d'imposition) à l'adresse suivante : Région Nouvelle-Aquitaine – Site de Limoges Sous-Direction des transports Routiers de Voyageurs 27 Boulevard de la Corderie – CS 3113 87031 LIMOGES Cedex 1.

Pour ceux qui ont déjà une carte Modalis, leurs droits aux transports seront renouvelés après validation de leur inscription et du paiement du montant de la participation familiale annuelle. En effet, une fois défini, les circuits sont saisis informatiquement pour permettre l'inscription en ligne des usagers, et ne peuvent être modifiés durant l'été.

J'attire donc votre attention sur l'importance de nous transmettre les demandes de point d'arrêt avant le 24 mars prochain, afin d'être étudiées en tenant compte du règlement des transports scolaires, pour une éventuelle mise en place à la rentrée de septembre. Toute demande reçue après le 31 mars ne pourra être prise en compte pour la rentrée de septembre et sera étudiée dans le cadre des évolutions de service de Toussaint.

Les demandes sont à réaliser à l'aide du formulaire à demander à la mairie et également téléchargeable à l'adresse suivante : transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription/creation-d-un-point-d-arrêt.

Chaque demande doit être complétée, et visée par le Maire avant d'être adressée à la Maison de Région à Limoges par courrier ou courriel à : contact.transports87@nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute question ou réclamation d'une famille concernant le transport scolaire de son enfant, vous pouvez contacter la plate-forme régionale des transports scolaires au 0 970 870 870 ou à déposer une demande sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr, rubrique « contact ».

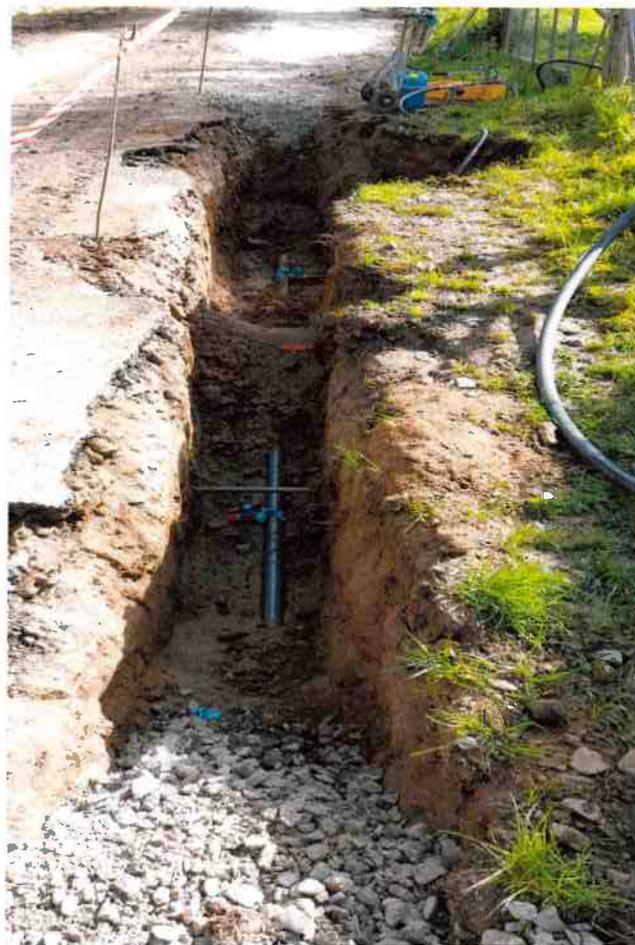
Attention: toutes les demandes de création de point d'arrêt, transport scolaire, doivent être adressées à la mairie avant le 24 mars 2023.



Travaux sur réseau d'eau potable à la Roussille



Suite à de très nombreuses interventions pour des fuites sur la canalisation d'eau potable qui dessert le village de la Roussille, le Syndicat Vienne-Briance-Gorre a décidé de changer la conduite actuelle d'un diamètre de 40 mm, par une nouvelle de 70mm. Les travaux ont eu lieu au cours du mois d'avril 2022 et ont été réalisés par l'entreprise PRADEAU de Isle (le Mas des Landes). Le coût de l'opération est à la charge du **Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre** qui en avait



Travaux de réparation d'un aqueduc - voie communale n° 01

Sur la voie communale reliant le bourg de Lavignac à Meilhac, une partie effondrée sous l'accotement, menaçait la chaussée et pouvait provoquer des accidents. Il convenait de le réparer pour le rendre fonctionnel et permettre à l'eau d'écoulement de la parcelle en amont de ne pas stagner. Les travaux consistaient à démolir l'existant, creuser plus profondément, remplacer la buse existante et dégradée par une nouvelle en béton de 40 cm de diamètre. Par ailleurs, la mise en place de blocs rocheux en aval, pour stopper l'affouillement sous la conduite et, casser la chute d'eau d'environ

2 mètres et la réalisation d'un radier en béton en amont pour éviter les infiltrations sous la conduite. Enfin, cela a fait l'objet d'une déclaration de travaux hydrauliques conformément à l'article L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, sous le régime de déclaration préfectorale. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de St Laurent sur Gorre. **Coût HT 13 300 €.** Une subvention de 6650 € est accordée par le **Conseil départemental**, le reste, à charge pour la commune.





La voie communale n° 05 qui dessert le village de la Roussille et notamment le secteur qui contient le plus d'habitations, était très dégradé, les eaux de pluie avaient du mal à s'évacuer et la voie nécessitait d'être élargie pour que les attelages agricoles puissent circuler dans de meilleures conditions. Par ailleurs, une quatrième habitation étant en construction et une autre en rénovation, de nouvelles familles devraient y séjourner en permanence. Pour cela, ces aménagements relèvent de l'amélioration des voies, au niveau des habitations principales.

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux qui ont consisté à :

- dégrader les accotements, curer les fossés existants, scarifier la chaussée existante sur une longueur de 270 mètres,
- Confection d'une poutre de rive pour élargissement de 0.5m de large et 0.4 m de profondeur,
- Fourniture et pose de caniveaux type CC2 sur 80 mètres,
- Pré-gravillonnage et goudronnage de la voie sur 270 mètres long.

Préalablement à ces travaux le syndicat des eaux Vienne Briance Gorre a procédé à l'échange de la canalisation qui se trouve sous la voie, comme indiqué à la page précédente. En 2019 nous avons demandé au SEHV d'enfouir les réseaux aériens. Ainsi, les travaux ont été réalisés de manière cohérente. En effet, il eût été aberrant de réaliser nos travaux et, quelques mois plus tard, recreuser la route pour l'adduction d'eau. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CMCTP de St Laurent sur Gorre. Le **coût est de 20 730.81 € HT**. Une **subvention du Conseil départemental**, représentant 50% du montant HT (**10 400 €**) a été demandée. Le reste à charge pour la commune.



Travaux de rénovation de la couverture de la Mairie



Les couvertures des toitures de la Mairie et de l'ancienne Mairie (annexe) nécessitaient d'être rénovées. En effet les tuiles très anciennes, dont une très grande quantité étaient poreuses ou cassées, provoquaient des infiltrations dans les locaux, un écran sous toiture microporeux a été posé afin de réduire les différentes infiltrations (vent, poussières, humidité etc...)

Par ailleurs, la Mairie, les logements et l'annexe disposent de la même catégorie de tuiles, ce qui constitue un ensemble cohérent.

Il n'a pas été nécessaire de reprendre ou refaire les charpentes des deux bâtiments car elles sont encore en bon état.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Destermes de Pensol, au cours du mois de septembre 2022.

Les coûts indiqués dans le précédent bulletin ont été réactualisés.

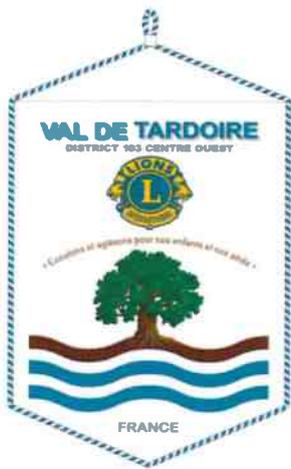
Le coût de l'opération est de **24 825 € HT**.

Une subvention du Conseil départemental de **7 470 €** nous a été attribuée ainsi qu'une autre subvention de l'ETAT (DETR) de **6 206.30 €**.

Le reste à charge pour la commune n'est donc que de **11 148.90 €**.



Boîte à livres, à lire, à votre disposition



Le but du Lions club étant de s'engager dans des actions humanitaires et sociales pour venir en aide aux plus défavorisés de nos enfants et de nos aînés de notre territoire et ce au travers l'organisation de diverses manifestations par une trentaine de membres. Le 18 octobre 2022, le Lions Club Val de Tardoire, sous la présidence de Georges Desbordes, a fait don d'une boîte à livre à la commune de Lavignac. La bibliothèque intercommunale qui était installée dans la mairie ayant été démantelée l'Été 2022, car elle ne fonctionnait plus depuis plusieurs années. Ce fût une opportunité pour relancer la lecture sur la commune. Cette boîte à livre, en place sur le parking de la mairie fonctionne en



auto gestion et fait le bonheur de nombreux lecteurs qui viennent choisir un ouvrage. N'importe qui peut emprunter un livre, le lire, le rapporter, en déposer un nouveau. Nous tenons à remercier le Lions Club Val de Tardoire pour cet action envers la commune.

Par ailleurs, le Lions Club Val de Tardoire a remis un chèque de 606.70 € aux membres du Téléthon Haute-Vienne - 87 lors d'une réunion à Lavignac.

Bravo au Lions pour toutes ces actions.

Formation des jeunes agriculteurs

La commune soutient les jeunes agriculteurs.

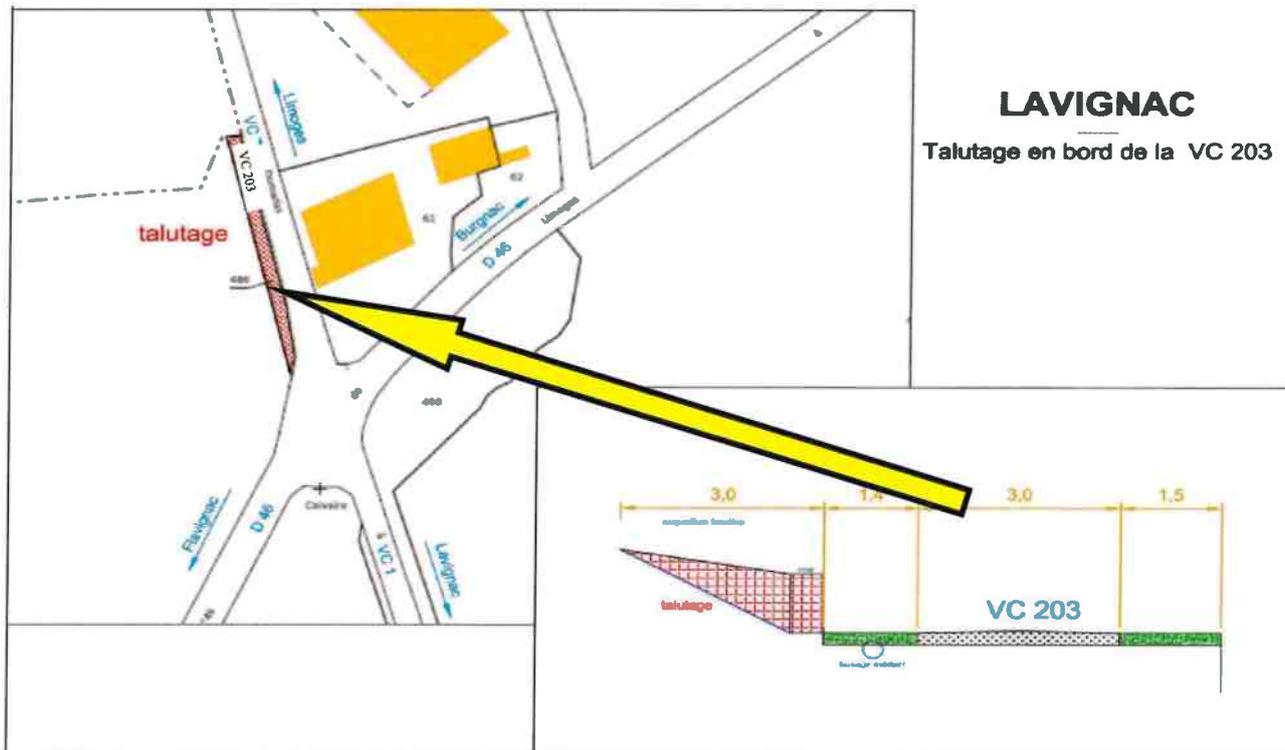
L'AFOCG Limousin (**association de formation collective à la gestion**) est une association loi 1901 créée en 2016 par des agriculteurs et agricultrices du Limousin. Sa mission principale consiste à favoriser l'autonomie décisionnelle de ses adhérents et à les responsabiliser par rapport à l'avenir de leurs fermes dans un contexte incertain. Cela passe par l'organisation de formations collectives, en petit groupes locaux, sur les thèmes de la comptabilité et gestion.

L'AFOCG Limousin est ouverte à tous les actifs agricoles (chef d'exploitation, cotisant solidaire et conjoint collaborateur). Elle compte une centaine d'adhérents, 3 salariés et 7 administrateurs adhérents. Les profils des adhérents sont très variés tant dans les productions (végétales, animales, transformation, accueil à la ferme,...) que dans les âges, situations de vie et étapes de développement du projet agricole, garantissant ainsi de riches échanges au sein des groupes de travail. Concernant les agriculteurs bénéficiaires de la DJA, l'adhésion à l'AFOCG les dispense de faire certifier leur comptabilité par un expert-comptable, ce qui les autorise à garder la pleine maîtrise de leur comptabilité tout au long de leur parcours.

A leur demande, la commune a mis à leur disposition une salle de réunion pour la réalisation de cinq journées de formation, étalées sur la période hivernale 2022/2023.



Aménagement carrefour D46 VC 203



L'intersection de la Route départementale 46 avec les voies communales 01, vers le bourg et la 203 vers les Domarias, sont gérées sous le régime « STOP », la RD 46 étant prioritaire. Les usagers provenant de la VC 203 n'ont pas de problèmes de sécurité au niveau de cette intersection, contrairement à ceux qui proviennent du bourg de Lavignac par la VC 01. L'arrivée au niveau du STOP se fait dans une légère montée. Il se trouve donc en léger contre-bas par rapport à la RD 46. Cependant, le problème résulte d'un manque de visibilité, principalement du côté droit, à cause de la végétation présente en bordure de route. Aussi, il est constaté que la visibilité qu'a un automobiliste arrêté au stop, sur la VC 01, ne correspond pas aux prescriptions du guide du CEREMA, relatives aux conceptions des routes et aux règles de visibilité, notamment aux carrefours.

En conséquence, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'aménagement de ce carrefour. Pour cela, des travaux importants auront lieu en 2023.

Sur le bord de la VC 203: Abattage de la haie et talutage, comme indiqué sur le plan ci-dessus.

Parking et écopoint: Le débroussaillage, l'abattage des arbres et leur dessouchage, ainsi que le nettoyage des parcelles. L'aménagement de la parcelle en espaces verts, la création d'un parking de 10 places, la réalisation d'une plate-forme pour recevoir l'écopoint, la construction d'une voirie capable d'y faire circuler les poids lourds du SYDED. Enfin, la création d'un fossé en bord de route départementale.

Aménagement VC 01 entrée de bourg: Elargissement des accotements, compactage, terrassement en remblais, Fourniture et pose de lisses en bois sur l'aqueduc. La plantation des arbres n'est pas encore finalisée. Nous devons choisir une essence qui convienne pour une plantation en fin d'année 2023.

Un marché a été passé pour les travaux relatifs au parking - écopoint et au talutage de la VC 203 en deux lots.

Le Lot 01: attribué à l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre, pour un montant de **12 936.00 € HT**.

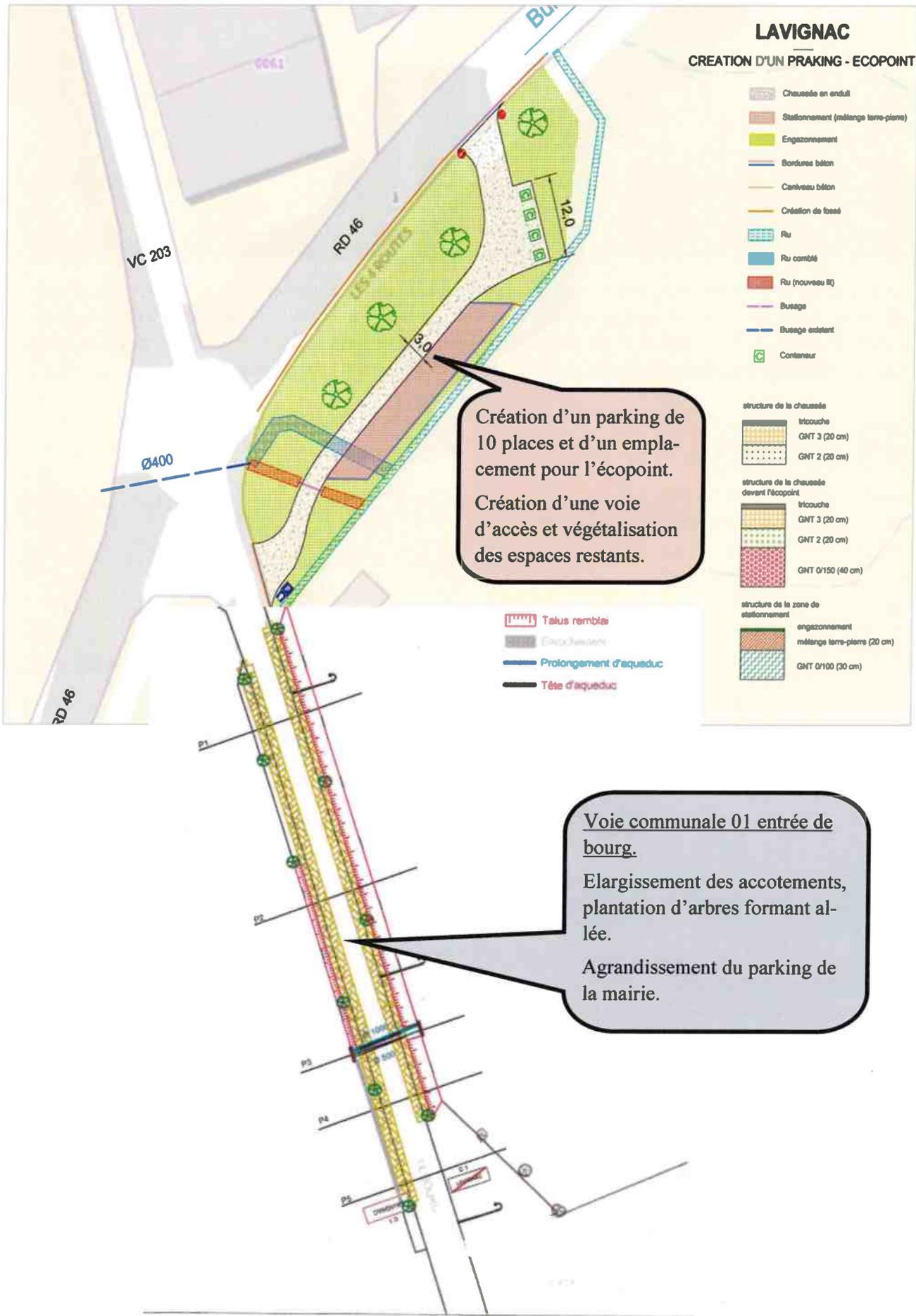
Le lot 02: attribué à l'entreprise Massy TP de Boisseuil, pour un montant de **43 150.64 € HT**.

L'entrée du bourg, hors marché est réalisée par l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre, pour un montant de **16 996.00 € HT**.

| | | | |
|--------------------------------------|---------------------|--------------------|----------|
| Coût total HT: 73 082.00 € HT | Financement: | Etat DETR : | 16 825 € |
| | | Amendes de police: | 23 250 € |
| | | Département: | 16 625 € |
| | | Commune: | 16 382 € |



Aménagement carrefour D46 VC 01 entrée de bourg



Noël des enfants



Depuis deux ans, et notamment à cause du Covid, nous n'avions pas pu organiser le Noël comme par le passé. Cette année nous avons pu réunir environ une trentaine d'enfants autour du sapin et du Père-Noël. Très heureux de recevoir un cadeau du Père-Noël de la commune, les enfants se sont ensuite retrouvés autour de la traditionnelle table, pour déguster chocolat au lait et mandarines. Une collation a été offerte aux parents.

Colis aux aînés

Comme chaque année au moment de Noël, la commune distribue des colis gourmands aux habitants de 70 ans et plus. C'est toujours l'entreprise Paul Larédy de Saint-Yrieix-la-Perche qui nous les fournit. Ils ont été distribués par les élus. Cette action de solidarité est appréciée par les aînés qui aiment déguster ces présents au moment des fêtes.



Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

.La loi n° 2012-273 du 28 février 2012 a fait du 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France. Ce texte dispose que le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, il est rendu hommage à tous les morts pour la France. la journée nationale du 8 mai reste bien l'occasion de rendre hommage à toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale, de toutes origines, conditions ou statuts. Sur un plan plus général, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire suit avec une particulière attention les questions liées aux commémorations et à la transmission de la mémoire des grands événements de notre histoire.





Les chauves souris mais pas les Chauves-souris !

Les chauves-souris sont des animaux particulièrement menacés. Les pesticides qui les privent de leur nourriture (insectes), la circulation routière, les éoliennes et la destruction de leur habitat (etc...) font que leur préservation devient un enjeu national voir mondial. Ceux-ci sont les seuls mammifères volants de nos régions. En effet, elles maîtrisent parfaitement le vol qui est leur seul moyen de déplacement. Essentiellement nocturnes, elles utilisent pour cela « l'écholocation » (ou écholocation) grâce à leur faculté à émettre des ultrasons (entre 10000 et 116000 Hz selon les espèces). Ce sont bien des mammifères. Les femelles accouchent d'un seul jeune (très rarement des jumeaux) par an. Chez nous, elles sont quasi-exclusivement insectivores. Pour l'exemple, une Pipistrelle peut consommer plus de 1000 moustiques par nuit ! On peut observer certaines espèces (de mars à octobre) le soir, à la tombée de la nuit, lorsqu'elles quittent leurs gîtes pour aller chasser. Il n'est pas rare de voir des pipistrelles chasser autour des réverbères.

On recense actuellement **26 espèces en Limousin**.

J'en ai personnellement identifié **13 sur notre commune** : La liste est non exhaustive bien entendu.

- Grand Murin
- Murin de Daubenton
- Murin de Bechstein
- Murin à oreilles échancrées
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Grande Noctule
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Petit Rhinolophe
- Sérotine commune
- Barbastelle d'Europe
- Oreillard sp (sans précision)



Toutes les photos sont prises sur la commune de Lavignac

© : Gérard Tricone

Les chauves-souris font partie des espèces protégées par la [Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature](#). Si vous trouvez une chauve-souris chez vous, pas de panique, éteignez la lumière et ouvrez les fenêtres, elle partira d'elle-même. N'essayez pas de la prendre en main, vous risqueriez de vous faire mordre ou de lui faire du mal (Pour l'exemple, une Pipistrelle commune pèse entre 3 et 8 grammes. C'est un animal très fragile !). En hiver, on trouve parfois des chauves-souris endormies (en hibernation) dans nos caves ou autres lieux froids et humides. Surtout ne les réveillez pas car **vous les condamnez à mort**.

Idées reçues

Les chauves-souris se prennent dans les cheveux ? **Faux**, c'est une légende que les anciens disaient aux jeunes filles pour qu'elles ne sortent pas le soir ! *Son sonar lui permet de détecter des obstacles de l'épaisseur d'un cheveu jusqu'à une distance de 30 mètres environ.*

Gérard TRICONE

France Services

France services : pour quels services ?

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Pour vous garantir un accès en proximité aux services publics, les portes du Centre social à Nexon et de la Maison de l'intercommunalité à Châlus vous sont ouvertes. Ce sont 2 lieux labellisés « France Services » depuis le 1er janvier 2020.

- **Aide à la création** du compte ameli (CPAM)
- **Accompagnement aux démarches** pour les demandes d'allocation logement, de prime d'activité, de RSA ...
- **Accompagnement aux démarches d'inscription** au Pôle emploi, actualisation, CV, consultation des offres d'emploi
- **Accompagnement aux démarches** de demande retraite, pension de réversion
- **Aide au renouvellement** du permis de conduire, aide au renouvellement de la carte grise, accès au solde des points du permis de conduire, pré-demande carte d'identité et passeport
- **Accompagnement** à la saisie de la déclaration de revenus, accompagnement à l'appropriation du prélèvement à la source, achat de timbres fiscaux, paiement des amendes en ligne
- **Information et orientation** en matière d'accès aux droits et droit du travail – mise en relation avec les professionnels du droit (Directe, avocat, huissier, etc.)
- **Accompagnement aux démarches** de demande d'aide pour travaux d'amélioration à l'habitat (PrimeRénov' et CEE)
- **Information sur l'emploi** d'un salarié à domicile
- **Aide à l'utilisation** du site internet laposte.fr
- **Accès en libre-service à l'ensemble du matériel** nécessaire pour la réalisation des démarches administratives : ordinateur, scanner, imprimante, web conférence pour rendez-vous à distance.

OU TROUVER UNE MAISON FRANCE SERVICE ?

CHÂLUS - Maison de l'Intercommunalité
28, av. François Mitterrand 87230 CHÂLUS
05 19 09 00 04
Du lundi au vendredi : 9h-12h30 – 13h30-17h

NEXON Centre Social - AAJPN
5, rue Jean-Jacques Rousseau - 87800 NEXON
05 55 58 11 05
Lundi : 14h-19h / Mardi > Vendredi : 9h-12h30 – 14h-19h

CIAS

Centre intercommunal d'action sociale



Pays de Nexon-Monts de Châlus - 87800 NEXON

Directrice: Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU tel: 05.87.31.00.47

Secrétariat: Madame Emilie FUSIL tel: 05.55.36.07.98

Accueil jeunesse CHALUS-NEXON (à partir de la 6ème):

Contact: AAJPN NEXON: tel: 05.55.58.11.05 (AAJPN)

Accueil de loisirs, bouge tes jeunes CHALUS:

Contact Tel : 05.55.78.60.53 (CIAS)

Accueil de loisirs, bouge tes Loulous FLAVIGNAC:

Contact: Sylvie Ratinaud tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Accueil de loisirs, bouge tes copains BUSSIÈRE-GALANT (de 6 à 12 ans): (CIAS)

Contact tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Accueil de loisirs, le terrier des galoupiaux JANAILHAC (4 à 12 ans):

Contact: 05 55 00 76 58 (CIAS)

Multi Accueil LiLi Prune Les CARS (Crèche)

Contact tel 05 55 36 03 85

Pirouette Cacahuète St Maurice les Brousses

Contact tel: 05 55 57 50 07

Relais petite enfance LES CARS:

Contact: 06 33 65 85 75

Relais petite enfance JANAILHAC:

Contact: 06.33.65.85.75

Maison du service public MSAP CHALUS: Contact: 05.19.09.00.04

Maison du service public MSAP NEXON: (AAJPN) contact: 05.55.58.11.05 (Centre social)

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- Emplois Familiaux- CHALUS . Contact: tel 05.55.36.09.80

- Emplois Familiaux- NEXON. Contact: Martine TEIXEIRA tel 05.55.58.26.79

Services communaux

Mairie

Adresse:

01, le Bourg
87 230 LAVIGNAC

Téléphone:

05 55 36 94 36

Messagerie:

mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

tel-dom : 05 55 36 91 19

tel-port : 06 32 30 25 66

1ère Adjointe : 06 61 72 55 49

2ème Adjointe : 06 72 71 38 92

Location salle polyvalente

Montant de la location:

Particuliers de la commune

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

150 € le week-end de deux ou trois jours

40 € la demi-journée

80 € la journée

Particuliers et associations extérieurs à la commune

220 € le week-end de deux ou trois jours

55 € la demi-journée

110 € la journée

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée **0.65 € le KW**
en heures pleines comme en heures creuses.

La demande de paiement est effectuée par émission d'un titre de recettes.

Assainissement

Participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf : **600 €**
- Par branchement logement existant : **600 €**
- Redevance annuelle fixe : **90 €**
- Redevance assise sur le nombre de m3 : **0.80 €**
- Redevance agence de l'eau, par m3 : **0.15 €**

Cimetière

Concession: prix de vente au m² : **40 €**

Délais de construction éventuelle d'un caveau:
3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans : **400 €**
location 30 ans : **700 €**